

N° 741
9 MAI 2014

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

ÉDITO

L'EFFONDREMENT



50 % des postes du CAPES exceptionnel de mathématiques n'ont pas été pourvus : un record ! Ce résultat est redoutable à bien des égards. Il montre à quel point le métier d'enseignant dans le second degré est dévalorisé en termes de conditions de travail et de rémunération car cette situation touche pratiquement, à des degrés divers, toutes les disciplines. Il prouve combien il est difficile de préparer des concours tout en assurant une activité d'enseignant contractuel. Mais ce résultat est aussi redoutable par ses conséquences pour les prochaines rentrées scolaires. C'est près de 800 postes de mathématiques qui resteront vacants à la rentrée 2014, sans compter ceux des autres disciplines et ceux qui découleront des postes non pourvus dans le CAPES « rénové » de cette année dont les résultats seront connus plus tard.

Face à l'impossibilité de trouver des contractuels, sauf à recruter ceux qu'on a recalés au concours, les postes prévus au budget ne seront pas implantés, les nouvelles divisions prévues en lycées et en collèges ne seront pas créées, et ainsi les rentrées qui viennent, en particulier la prochaine, seront encore plus difficiles que prévu en terme d'effectif par classe.

Confirmer les créations de postes dans le second degré pour les quatre ans qui viennent comme l'a fait le ministre impose de se donner les moyens de les pourvoir. Il n'y a qu'une seule voie pour cela : engager une amélioration des conditions de travail et de rémunération des enseignants du second degré, améliorer les conditions de préparation des concours en commençant par ceux qui travaillent dans les établissements (AED par exemple) et mettre en place de véritables prérecrutements.

■ Daniel Robin, cosecrétaire général

ACTUALITÉ 3-4

- AUTANT DE RAISONS DE FAIRE GRÈVE LE 15 MAI
- CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2014

ENJEUX 5

- POLITIQUE D'AUSTÉRITÉ
- QUAND L'AUSTÉRITÉ TOUCHE STAGIAIRES ET TUTEURS
- RÉSULTATS CONCOURS EXCEPTIONNELS

MÉTIERS-CARRIÈRES 6

- DÉCRET ACCÈS EN STS
- HISTOIRE-GÉOGRAPHIE SUJET DNB DE PONDICHÉRY
- COMPÉTENCES EXPÉRIMENTALES : QUELQUES PRÉCISIONS

SUR LE TERRAIN 7

- LOI SUR LE VIEILLISSEMENT
- LIGNE AZUR : ENFIN !
- PROJET DE LOI SUR LA DÉCENTRALISATION

FACE AUX RENIEMENTS INACCEPTABLES TOUS DANS L'ACTION LE 15 MAI

Le président de la République est sans doute bien le seul à croire à un véritable « retournement » de conjoncture et au retour de la croissance.

Les effets escomptés du crédit d'impôt compétitivité emploi et la mise en œuvre du pacte de « responsabilité » n'engagent en rien les entreprises en termes de création d'emplois, pas plus que les diverses exonérations de cotisations patronales antérieures. Quant à la consommation des ménages, elle a reculé sur l'ensemble du premier trimestre, phénomène peu étonnant du fait de la baisse du pouvoir d'achat.

Le choix fait d'une politique de l'offre, d'une politique en faveur des entreprises, de l'abandon d'une réforme fiscale digne de ce nom a pour corollaire une réduction inédite des dépenses publiques – 50 milliards d'euros d'économies en trois ans dont 21 prévus en 2015 – déclinée dans le « pacte de stabilité ».

Or, les effets récessifs de cette contraction de la dépense publique et des investissements publics ne font pas de doute, contredisant les prévisions de croissance du gouvernement, ce que n'a pas manqué de remarquer la Commission européenne qui, évidemment, plaide pour des réformes structurelles plus marquées.

En bout de course, le résultat des choix faits par François Hollande aura probablement le double effet de ne répondre ni aux exigences de la Commission européenne, ni au besoin des Français de plus d'égalité **Suite page 2 >>>**



LE 15 MAI GRÈVE NATIONALE

POUR nos salaires, POUR l'emploi



►► Suite de la page 1

FACE AUX RENIEMENTS INACCEPTABLES TOUS DANS L'ACTION LE 15 MAI

et de justice dans la répartition des richesses. S'agissant des fonctionnaires, particulièrement pénalisés par le plan d'austérité décrit par Manuel Valls, l'INSEE faisait état récemment d'une baisse continue des salaires depuis 2011, la fonction publique d'État étant la plus touchée.

Or, le scénario annoncé d'un maintien du gel du point d'indice jusqu'en 2017 aggravera encore la situation des fonctionnaires alors même que leurs prélèvements ont augmenté. Plutôt que de « retournement », le président de la République devrait user de termes comme « reniement » ou « revirement » par rapport aux promesses faites.

Ces décisions inacceptables ont eu pour effet positif de souder l'ensemble des organisations syndicales, et les fédérations de fonctionnaires ont, ensemble, publié un appel commun à une journée d'action le 15 mai, reposant sur de très larges appels à la grève dans de nombreux secteurs.

Dans l'Éducation nationale, la faiblesse salariale est désormais un fait avéré et reconnu par tous ; les difficultés de recrutement dans le Second degré, alors même que le chômage sévit, trouvent leurs racines, notamment, dans le défaut d'attractivité des rémunérations. Aussi, maintenir le gel du point d'indice tout en n'offrant aucune perspective de mesures catégorielles, ne ferait qu'accroître le phénomène.

C'est pourquoi la mobilisation doit être le 15 mai à la hauteur des enjeux. Les débats, qui traversent y compris la majorité présidentielle, et les abstentions des députés socialistes lors du vote sur le pacte de responsabilité, traduisent le mécontentement face à l'oubli des promesses de campagne.

Les manifestations du 1^{er} mai ont rassemblé un nombre important de salariés, chômeurs et retraités : il faut amplifier la protestation et faire du 15 mai une grande journée d'action.

■ **Frédérique Rolet**

Publicité

Avec plus d'1 million de Sociétaires,
on peut déplacer
des montagnes

Quand une banque tire sa force de l'esprit coopératif, elle s'appuie sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance. Créée par des enseignants, la CASDEN s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au 0826 824 400*

*Appel téléphonique ouvert de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi 0,19€ TTC/mn à partir d'un poste fixe, hors surcoût opératoire

L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

casden
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

DROITS ET LIBERTÉS « SAMEDI DE PAPIERS »

Depuis plusieurs semaines, des lycéens ont manifesté en soutien à un ou plusieurs de leurs camarades sans papiers et menacés d'expulsion. À Marseille, Saint-Nazaire, Lyon, Saint-Étienne, Dijon, Châlons-en-Champagne, Privas, à chaque fois des centaines de jeunes ont refusé la situation qui est faite aux lycéens sans papiers. Ils ont reçu le soutien de leurs profs et parfois d'organisations syndicales.

L'arrivée d'un gouvernement de gauche n'a pas fait avancer la situation des jeunes majeurs scolarisés. La circulaire, dite de régularisation de fin 2012, ne traite pas de leur situation sauf pour s'inscrire dans la législation Sarkozy.

Chaque samedi, depuis le 3 mai et jusqu'à fin juin, RESF et d'autres organisations se retrouvent pour des « samedi de papiers » afin de rappeler haut et fort que la loi doit changer et qu'il faut régulariser les jeunes scolarisés qui atteignent leurs 18 ans.

Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, Alfred Spira, Professeur de santé publique, et la cinéaste Mona Achache seront devant la Sorbonne le 10 mai ; Hervé Bazire, secrétaire général de la FER-CGT, Mireille Fanon Mendès-France et Etienne Balibar le 17 mai.

■ **F. Sauterey**



LIBERTÉ POUR MARWAN BARGHOUTI

Marwan Barghouti, surnommé le Mandela de la Palestine, est reconnu, de Gaza à Ramallah, par tous les partis de Palestine. Il pourrait jouer un rôle crucial dans les pourparlers entre Palestiniens et Israéliens... si ce n'est qu'il est aujourd'hui emprisonné et sous le coup de cinq condamnations à perpétuité.

Aujourd'hui, l'autorité palestinienne lance une campagne internationale pour sa libération. Le SNES, avec la FSU, s'associe à cette demande, susceptible de faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient.

AUTANT DE RAISONS DE FAIRE GRÈVE LE 15 MAI



RÉMUNÉRATIONS DANS LA FONCTION PUBLIQUE : UN GLACIER EN FUSION

Pour le gouvernement, il s'agirait d'une stabilisation. La valeur du point d'indice qui sert de base à la rémunération des fonctionnaires et à près d'un million de non-titulaires n'a effectivement pas bougé depuis 2010 et le gouvernement annonce désormais que cela devrait durer jusqu'en 2017 ! Pour les personnels, il s'agit bien d'un double recul, du fait de l'augmentation des prix et de celle de la retenue pour pension programmée depuis 2010 et jusqu'en 2020 ! Et comme ce recul intervient à la suite d'une décennie déjà défavorable aux rémunérations dans la Fonction publique, la perte peut être évaluée à deux mois de salaires depuis 2000. En clair, si l'on tient compte des effets de l'inflation, chacun de nous ne perçoit que dix mois du traitement d'un fonctionnaire rémunéré au même échelon en 2010.

Le Premier ministre a réaffirmé que les rythmes de changement d'échelon ne seraient pas remis en cause comme l'hypothèse en avait été évoquée avant d'être démentie en réponse à l'interpellation unanime des organisations syndicales. Du point de vue individuel, c'est important mais progresser dans une grille qui s'érode sûrement c'est comme tenter de remonter un escalator qui descend : le niveau d'arrivée tel qu'affiché au départ a reculé. Ainsi par exemple, un certifié qui venait d'atteindre le 6^e échelon en 2008, puis est passé au choix au 7^e en 2011, en 2014, le même pouvoir d'achat que celui qu'il avait en 2008, et ce malgré sa promotion. Et pour ceux qui partent à la retraite, le traitement de référence s'effondre.

Dès l'arrivée au pouvoir de F Hollande, le SNES et la FSU ont alerté sur la nécessité d'une politique salariale pour la Fonction publique en rupture avec celles poursuivies jusqu'alors. C'était et cela reste nécessaire pour les personnels mais ce serait aussi un levier d'une relance par la satisfaction des besoins des ménages. Ça demeure possible avec une réforme volontaire pour plus de justice fiscale. Aujourd'hui, l'intersyndicale est disponible pour une action unitaire ; un rendez-vous à ne pas manquer !

■ Anne Feray

RÉMUNÉRATIONS DANS L'ÉDUCATION NATIONALE : DES MÉTIERS DEVALORISÉS

Plus que pour d'autres catégories sans doute, les salaires enseignants ont subi les effets des politiques salariales menées dans la Fonction publique. La dégringolade de la valeur du point d'indice les affecte fortement, le développement des primes les a concernés d'une manière particulière puisque pour les professeurs l'essentiel de celles-ci rémunère des heures supplémentaires. Les salaires des enseignants sont toujours plus en décalage avec ceux des cadres : -30 % en moyenne dans la Fonction publique, -37 % par rapport à ceux du privé. Mais cet état de fait semble accepté des pouvoirs publics ; c'est pourtant l'une des sources principales de la différence de salaires entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique.

L'ampleur de la dévalorisation apparaît flagrante dans les comparaisons internationales puisqu'après 15 ans de carrière, la rémunération moyenne est en France inférieure de 13 % à la moyenne de l'UE.

Comment s'étonner alors des centaines d'emplois non pourvus aux concours ? À la difficulté d'exercice, aux frais engagés par l'obligation de rejoindre souvent un poste dans une autre région, s'ajoute la faiblesse des rémunérations. Les aspects attractifs du métier ne suffisent plus à équilibrer les difficultés.

Le ministre Darcos avait répondu à cette situation en concentrant une modeste révision de la grille sur les débuts de carrière avec la suppression de fait des 1^{er} et 2^e échelons. Réduisant l'exigence de diplôme au moment des épreuves du concours, Peillon les a rétablis pour la rentrée 2014 ! Inacceptable.

Le gouvernement affirme que l'austérité n'affecte pas la priorité donnée à la jeunesse et à l'Éducation. Si l'exigence que nous avons portée de poursuivre la création des emplois annoncés dans notre ministère semble entendue, la contradiction demeure. La réussite éducative passe par le recrutement de personnels qualifiés et suffisamment rémunérés.

Le SNES-FSU porte fortement cette exigence dans la grève le 15 mai.

■ Anne Feray

STOP À LA BAISSSE DU POUVOIR D'ACHAT

IL FAUT

Des rémunérations revalorisées
Des emplois publics de qualité répondant
aux besoins dans tous les secteurs



Dans l'Éducation nationale l'austérité c'est

- Sept ans de gel de la valeur du point d'indice.
- Une perte de pouvoir d'achat depuis 2000 équivalente à 2 mois de salaire par an.
- Des règles d'avancement certes maintenues mais qui reviennent à remonter un escalator qui descend.
- Un début de carrière des certifiés à 1,12 smic en 2014.
- Des créations de postes insuffisantes pour répondre à la hausse des effectifs.

POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION REFUSONS L'AUSTÉRITÉ

RENTÉE 2014 : UNE EXPLOSION EN VUE

Année 2000

Les Français fêtent dignement le passage au troisième millénaire et donnent naissance à 30 000 enfants de plus que l'année précédente... alors que leurs grands-parents, les bébés du baby-boom de l'après-guerre, se préparent à prendre massivement leur retraite à partir de 2010 (et parmi eux, des profs !).

Année 2014

30 000 élèves supplémentaires dans le second degré attendus pour la rentrée et pas assez de profs pour les accueillir, les concours ne font plus recette.

PETIT QUIZ VRAI/FAUX

1. Le ministère a un service statistique performant qui fait très vite des projections d'effectifs à horizon 2015 : VRAI, la preuve, étude 2007.
2. Il en tire immédiatement la conclusion que, compte tenu aussi de la massification du second degré des années 90, il faut programmer les recrutements au moins à moyen terme : FAUX. Les emplois budgétaires ne cessent de diminuer depuis 2003 avec une accélération à partir de 2008 et la politique du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite : 34 000 emplois disparaissent entre 2008 et 2013 rien que dans le second degré ce qui s'accompagne d'une baisse des postes aux concours de recrutement.
3. Il s'ensuit une dégradation sévère des conditions d'encadrement des élèves et de travail des enseignants, une crise de recrutement non moins sévère, une politique éducative au service des restrictions budgétaires (réformes des lycées notamment) : VRAI, VRAI, VRAI, VRAI...

QUELLES PERSPECTIVES ?

Les mesures prises depuis la loi de finances rectificative de juillet 2012 avec des créations d'emplois, la création d'un concours de recrutement spécial, sont loin de suffire : les nouveaux emplois ne permettent pas de couvrir la hausse des effectifs d'élèves et les conditions du métier, la faiblesse des rémunérations, un vivier d'étudiants insuffisant continuent de peser lourdement sur les capacités à recruter de nouveaux enseignants (voir article concours). La hausse des effectifs n'a rien de conjoncturel et les deux « vagues » liées aux booms de 2000 et 2006, vont avoir des effets pour l'ensemble du second degré au moins jusqu'à 2025.

Il y a donc une urgence absolue à prendre d'autres mesures qui permettent sur le long terme le recrutement de personnels qualifiés : prérecrutements, amélioration des conditions de travail et de rémunération

Il n'est pas acceptable que les réformes pédagogiques soient les leviers utilisés pour absorber des effectifs à la hausse ni que les conditions de travail des personnels soient toujours plus dégradées dans la même perspective.

■ Fabienne Bellin

RENDEZ-VOUS DES MANIFESTATIONS...

BORDEAUX - Bordeaux 15 h, Esplanade des Ruthènes (devant Cap

Cinéma), **Rodez** : 10 h 30, Compans-Cafarelli, Toulouse.

CAEN - 10 h, **Mairie de Saint-Lô** et **Cherbourg** suivi d'AG • Rassemblement à 10 h 30 devant la Cité administrative à **Alençon** • 10 h 30, place du théâtre à **Caen**.

CLERMONT - **Clermont-Ferrand** à 10 heures, Place Delille.

LILLE - 14 h, **Lille**, Porte de Paris.

LIMOGES - **Tulle** (19, Corrèze) 15 h, Cité Administrative • **Limoges** (87, Haute-Vienne), 10 h 30 place de la République.

LYON - **Lyon**, place Bellecour, 10 h 30 • **Bourg-en-Bresse**, Champ de Foire, 14 h 30 • **Saint-Étienne**, Bourse du Travail, 11 h.

MONTPELLIER - **Carcassonne** : 10 h 30, place Carnot • **Narbonne** : 10 h 30, « Les Barques » (près du Crédit Agricole) • **Nîmes** : 10 h, place des Carmes • **Montpellier** : 10 h, Peyrou • **Mende** : 10 h 30, place de la République • **Perpignan** : 10 h, place de Catalogne.

PARIS/CRÉTEIL/VERSAILLES - **Paris**, 14 h départ de la place Denfert Rochereau vers les invalides

POITIERS - **Angoulême**, 10 h, devant la gare • **La Rochelle**, 10 h 30, Place de Verdun • **Saintes**, 10 h 30, Palais de Justice • **Poitiers**, 14 h, Promenade des cours.

ROUEN - **Rouen**, 10 h 30, cours Clémenceau • **Le Havre** : 10 h 30, Franklin.

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2014

ÉTERNEL RETOUR DE L'ÉCOLE DU SOCLE ?

Le ministère vient de communiquer un projet de circulaire pour la rentrée 2014. Associé à d'autres projets tels que la mise en place des conseils de cycles et au manque criant de moyens, il révèle une conception de l'organisation du système éducatif qui nous ramènerait deux ans en arrière en faisant fi des débats de la refondation.



© Clément Meunier

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2014, le ministère a présenté aux organisations syndicales plusieurs projets de texte : circulaire de rentrée, modifications des décrets relatifs au conseil pédagogique, mise en place du conseil école-collège et de conseils de cycle... Tous sont marqués par une remise en cause des équilibres de la loi de refondation sur la place du second degré, sa conception et son organisation.

Circulaire de rentrée

Engager la refondation de l'orientation

Permettre à chacun de maîtriser les compétences nécessaires au choix de son orientation et à la construction d'un projet est un facteur essentiel de réduction des inégalités sociales à l'école et d'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Il s'agit donc d'engager une nouvelle dynamique pour **renforcer la compétence à s'orienter, développer une culture économique et l'esprit d'entreprendre.**

On y retrouve les « vieilles lunes » : autonomie, accompagnement personnalisé qui permet d'éviter la question fondamentale d'une école pensée pour ceux qui en sont les plus éloignés, changement profond dans l'évaluation pour mieux casser le thermomètre, orientation réduite à un adéquationnisme au marché local de l'emploi que les classes les plus favorisées savent éviter dans le silence assourdissant des pseudos-démocrates qui soutiennent le socle 2005...

Les débats sur la loi de refondation ont fait émerger la nécessité de redonner aux personnels les moyens d'exercer leurs missions dans le respect de leur qualification et celle de redonner du sens aux apprentissages. L'administration centrale, DGESCO et inspection générale, font

semblant de ne rien entendre, arc-boutée sur un dénigrement du travail fait dans les établissements et sur des solutions miracles.

À l'opposé d'une « refondation », l'administration se replie une fois de plus sur ses conceptions technocratiques et idéologiques qui perdurent depuis plus d'une décennie.

CIRCULAIRE DE RENTRÉE : À REFAIRE

La circulaire de rentrée est un texte important qui cadre les conditions matérielles de mise en œuvre des politiques éducatives dont elle rappelle les grands axes. Le projet présenté par la DGESCO est, à cet égard, inacceptable pour le SNES-FSU. En effet, non seulement il ne contient aucun cadrage national sur des éléments essentiels (moyens, utilisation des heures en lycée, abandon du LPC, gouvernance des établissements...), mais il développe une vision de l'organisation du système éducatif fondée sur un bloc école-collège et des « compétences de base » ou « fondamentales », suivant les paragraphes, et les problématiques sont constamment globalisées entre premier et second degré. Le tout s'en émettre la moindre critique sur les réformes Chatel dont on sait pourtant combien elles mettent nombre d'élèves en difficulté.

Le projet renvoie à des fiches élaborées, sans

Circulaire de rentrée

Conclusion

Pour assurer le redressement de son système éducatif en luttant contre les inégalités, la Nation a conclu un nouveau pacte : la refondation de l'École de la République. Sa réussite repose sur l'engagement et sur la mobilisation de chacun des acteurs chargés de la faire vivre, dans un esprit d'optimisme et de confiance, au service de la réussite de chaque élève. Engagez-vous, engagez-vous...

concertation, par les services de la DGESCO : évaluation, orientation, conseils école-collège, innovation pédagogique, service numérique... dont certaines stigmatisent les enseignants du second degré ou résumant, en totale contradiction avec les conclusions du groupe de travail sur l'orientation scolaire, les problématiques de l'orientation à la connaissance de l'entreprise et à la découverte des métiers.

La philosophie générale de ce projet peut se résumer à la nécessité d'un meilleur cadrage des pratiques enseignantes assuré par la multiplication des structures administratives et autres « conseils », et à la magie de l'utilisation des outils numériques. Rien, évidemment, n'est dit sur les conditions de travail et à aucun moment l'administration ne se pose de questions sur ses dérives technocratiques et démagogiques. La « rupture » entre le CM2 et la Sixième reste pointée comme la mère de tous les vices.

De fait, soutenue par les tenants du socle Fillon de 2005 et de l'explosion du second degré et de sa structuration disciplinaire, la DGESCO anticipe les travaux du CSP et revient à ses démons de « l'école du socle » et de l'autonomie, bref, à la doxa de l'OCDE et des compétences-clés européennes.

Le SNES-FSU a demandé une profonde réécriture de cette circulaire et des fiches qui l'accompagnent.

LA MULTIPLICATION DES « CONSEILS » : LA FOLIE DES STRUCTURES ADMINISTRATIVES

Le ministère travaille à l'installation du conseil école-collège et des conseils de cycle en articulation avec le conseil pédagogique. Le résul-

tat, quoiqu'en disent les responsables de la DGESCO, est la mise en place d'une usine à gaz dans laquelle les enseignants, mais aussi les personnels d'encadrement, passeront d'innombrables heures de réunions parfaitement inutiles et qui, au bout du compte, donneront tout pouvoir aux chefs d'établissement pour imposer des pratiques fondées sur une vision du système éducatif souvent bien éloignée de celle des enseignants et de leur professionnalité. L'application des délires administratifs conduirait à la mise en place, en plus du conseil école-collège, à des conseils de cycle 3 (CM1-CM2-Sixième) en nombre égal au nombre d'écoles du secteur du recrutement, chargés d'élaborer la partie pédagogique du projet d'école propre au cycle 3... en tenant compte du programme élaboré par le conseil école-collège, lequel programme devra avoir l'accord du CA du collège et du conseil d'école de chaque école concernée. Chacun de ces conseils pourrait mettre en place des « commissions » et devrait agir en coordination avec le conseil pédagogique, le conseil d'administration, la commission permanente, les conseils d'enseignement et autres structures particulières mises en place depuis des années dans les ZEP, RAR ou REP... sans oublier l'obligation de mettre en place les parcours d'éducation artistique et culturelle, les parcours de découverte des métiers, les multiples « éducations à » et, cerise sur le gâteau, les contrats tripartites imposés dans le cadre d'une « éducation globale » et de la « mise en synergie des compétences nationales et locales ».

Le SNES-FSU n'accepte pas cette folie technocratique qui ne fera qu'amplifier les difficultés du système éducatif.

■ Roland Hubert



Circulaire de rentrée

Faire évoluer les pratiques d'évaluation des élèves

Pour améliorer l'efficacité des apprentissages et la confiance des élèves en eux, il importe de faire évoluer les pratiques en matière d'évaluation des élèves. L'évaluation, trop souvent vécue par l'élève et sa famille comme un moyen de classement, de sanction, ou bien réduite à la seule notation, doit faire l'objet d'une réflexion accrue des équipes pédagogiques... Il ne s'agit, en aucun cas, d'abaisser le niveau d'exigence requis par les prescriptions des programmes d'enseignement, mais de faire de l'évaluation une démarche, et non seulement une mesure, afin que l'élève se sente valorisé et encouragé à prendre confiance en ses capacités et puisse progresser.

Comme si les enseignants ne considéraient l'évaluation que comme une mesure, un levier de tri... et ne mettaient jamais en place d'évaluation « formative »...

1 contre tous

La part des « 1 % les plus riches » par rapport au total des revenus avant impôts a augmenté dans la plupart des pays membres depuis ces trois décennies ! C'est le constat de l'étude menée par l'OCDE, qui tire la sonnette d'alarme concernant les inégalités de revenu. En France, « les riches des riches » (0,01 % de la population), quant à eux, engrangent 60 % de leurs gains grâce aux revenus du capital.

55%

Une majorité de Français souhaite une « nationalisation temporaire » de l'entreprise Alstom, selon un sondage.

Fermeture du CIO de Toulouse

Après avoir annoncé aux collègues la fermeture de leur CIO en juillet 2015, le rectorat semble vouloir reculer, poussé par une mobilisation certaine (interventions au niveau départemental, courrier à la rectrice signé par l'ensemble des DCIO de l'académie, interventions et courriers de la FCPE...). Il serait à la recherche de locaux permettant au CIO Toulouse centre de continuer ses missions. Cependant, tant que les choses ne sont pas sûres et actées, la mobilisation doit continuer ! Signez et faites signer la pétition pour le maintien du CIO !

www.petitionpublique.fr/?pi=P2014N46006

« L'avenir est un lieu commode pour y mettre les songes » ANATOLE FRANCE

POLITIQUE BUDGÉTAIRE

UN PACTE AU PRIX FORT

Le programme de stabilité budgétaire qui prévoit 50 milliards d'euros d'économies sur la période 2014-17 a été adopté par les députés bien que le Haut Conseil des finances publiques indique qu'il pèsera négativement sur la croissance.

La veille du scrutin, le Premier ministre avait assoupli quelques dispositions de son plan d'austérité pour gagner le vote des députés frondeurs de sa majorité. Trop modestes, 500 millions d'euros, au regard des cadeaux octroyés aux entreprises (41 Mds d'euros d'allègement du « coût » du travail et de la fiscalité), ses concessions n'ont toutefois pas emporté l'adhésion de tous et 41 députés socialistes se sont abstenus.

Manuel Valls avait détaillé son plan d'économies budgétaires le 8 avril : 18 Mds d'euros pour l'État et ses opérateurs, 11 Mds pour les collectivités territoriales, 10 Mds pour l'assurance maladie et 11 Mds d'économies sur certaines prestations sociales dont le gel de l'indexation des pensions de retraites jusqu'en octobre 2015.

Finalement, les retraités qui perçoivent moins de 1 200 euros par mois seront exonérés de ce gel (pour un montant total de 300 millions d'euros). Mais comme il n'est pas simple de faire communiquer les caisses de retraite et le fisc pour consolider le montant exact de chaque pension perçue, toutes les pensions seraient gelées au 1^{er} octobre 2014 et les retraités devant être exonérés du gel verraient leur pension revalorisée rétroactivement (mais pas avant janvier 2015).

Les 200 millions d'euros restants proviennent du



RSA qui sera finalement revalorisé de 2 % en septembre 2014, comme prévu par le plan pauvreté de janvier 2013, et non à l'automne 2015 comme le Premier ministre l'avait envisagé. Mais il n'est pas revenu sur le report des autres mesures du plan pauvreté comme la revalorisation de la CMU-C ou de l'aide à l'acquisition d'une mutuelle.

LIMITER LES DÉPENSES

Les fonctionnaires, pour lesquels le programme de stabilité

prévoit le maintien du gel du point d'indice jusqu'en 2017 (ce qui rapporte 800 millions d'euros par an à l'État), devront se contenter d'un « réexamen chaque année au regard de la croissance et des résultats du redressement économique de notre pays ».

Concernant l'assurance maladie, la ministre de la Santé se veut rassurante en évoquant le développement de la chirurgie ambulatoire et la promotion des médicaments génériques, mais l'objectif de limiter les dépenses de santé à 2 % par an en moyenne dès l'année 2015 risque fort d'accroître le déficit des hôpitaux publics et de mettre en danger l'état de santé de nombre de patients. La mobilisation des salariés s'impose plus que jamais pour obtenir une tout autre politique économique et sociale.

■ Monique Daune

DES ALTERNATIVES À L'AUSTÉRITÉ

Le collectif « Convergence nationale des services publics », dont la FSU est partie prenante, organise un débat public le 16 mai à la Bourse du Travail de Paris, nouvelle étape vers la création dans tous les départements de collectifs de défense des services publics.

« Les politiques d'austérité européennes comme nationales mettent en péril les services publics. Désormais c'est l'idée même de service public qui est en péril : le souci de la rentabilité a remplacé celui de l'intérêt général. Les structures en charge des missions de services publics (telles que La Poste ou la SNCF) considèrent leurs obligations de service public comme des entraves à leur développement et à leur compétitivité. Les usagers deviennent des « clients » d'oligopoles, les personnels des variables d'ajustement. Les services publics sont de plus en plus éloignés des besoins des usagers et gérés en dépit de l'intérêt général » analyse le collectif.

UNE AUTRE SOLUTION

Conséquence : « les élus, les citoyens, les usagers, les personnels sont de plus en plus écartés des décisions. Les 30 milliards d'euros accordés aux grandes entreprises avec le pacte dit « de responsabilité », le plan de réduction du financement public de 50 milliards, confirmé par Manuel Valls, pour l'État, les

collectivités locales et les prestations sociales, sont autant de solidarité, de services publics de proximité ôtés aux citoyens, d'investissements, sources de richesses, supprimés ».

Pour stopper « cette gabegie tant humaine que financière, pour créer une économie solidaire et durable et mettre l'humain au cœur de la société, il est nécessaire de se mobiliser, de converger afin de créer un rapport de force qui soit favorable ». C'est ce que veut commencer le collectif le 16 mai, « ensemble, citoyens, usagers, élus, personnels, militants : réfléchir aux alternatives et trouver les modalités pour permettre la création dans tous les départements de collectifs de défense, de développement et de démocratisation des services publics », base nécessaire pour le lancement d'asises pour la refondation des services publics. Elle aura lieu le vendredi 16 mai de 17 h 30 à 21 h 30, à la Bourse du Travail de Paris, Salle Ambroise Croizat, 3 rue du Château d'Eau dans le 10^e (Métro République).

RENTÉE 2014

QUAND L'AUSTÉRITÉ TOUCHE STAGIAIRES ET TUTEURS

Rémunération des stagiaires et indemnité des tuteurs en baisse, décharges insuffisantes voire inexistantes : la réforme de la formation comme les personnels impliqués pâtissent de l'insuffisance des moyens.

Le Premier ministre l'a répété : la création de 60 000 postes dans l'Éducation nationale est maintenue. Mais avec quels personnels quand on sait que la crise de recrutement perdure sans qu'aucune mesure ne soit prise pour l'endiguer : pas de revalorisation salariale ni des conditions de travail, pas de véritables prérecrutements, pas de plan pluriannuel de recrutement ? Avec quels moyens financiers quand on sait que le gouvernement veut économiser 50 milliards ? Suppression d'emplois dans les autres ministères et gel du point d'indice jusqu'en 2017 sont deux des leviers connus. Ce que l'on sait moins c'est que stagiaires et tuteurs subiront la double peine.



1 250 euros annuel voire 950 euros si le stagiaire est ex-contractuel avec plus d'un an et demi d'exercice sur les trois dernières années !

SALAIRES ET INDEMNITÉ EN BAISSE

Les modifications statutaires d'août 2013 ont réduit de 20 % la rémunération des stagiaires lauréats des concours 2014 (écrits et oraux en 2014) à la rentrée, soit 1 600 euros bruts (échelon 1) au lieu des 2 000 euros bruts (échelon 3) actuels pour les certifiés et CPE, 1 750 au lieu de 2 250 pour les agrégés, arguant du recrutement des certifiés en M1 au lieu du M2 et d'une décharge pendant l'année de stage. Dans les fiches de préparation de rentrée envoyées aux recteurs début avril 2014, on y apprend que l'indemnité de tuteur diminue de 2 000 à

LA MOITIÉ DES STAGIAIRES À TEMPS PLEIN

Par ailleurs, les stagiaires issus des concours exceptionnels ou réservés et ceux issus des autres concours avec plus d'un an et demi d'exercice sur les trois dernières années seront à temps plein sans aucune décharge !

Le SNES-FSU le dénonce fortement. Il appelle à signer la pétition pour une réforme ambitieuse de la formation, celle pour la revalorisation et à faire grève le 15 mai.

■ Caroline Lechevallier

RÉSULTATS CONCOURS EXCEPTIONNELS L'HÉCATOMBE !

Déjà 950 postes non pourvus, des contractuels admissibles floués et une rentrée qui s'annonce de plus en plus difficile : voilà le triste bilan du CAPES exceptionnel.

Le 29 avril, quatre résultats de CAPES exceptionnels sont parus. Bilan : 950 postes non pourvus : 799/1592 postes (50 %) en Mathématiques, 19/170 (11 %) en SES, 104/260 (32 %) en Arts Plastiques et 28/300 (9 %) au concours CPE.

Il s'agit du concours dont les épreuves d'admissibilité ont eu lieu en juin 2013. Les admissibles ont ensuite très fortement été incités à accepter un service de contractuel à un tiers-temps payé mi-temps avec promesse d'entrée progressive dans le métier, formation et préparation aux oraux qui étaient censées se dérouler parallèlement à leur service.

LES CONTRACTUELS-ADMISSIBLES FLOUÉS

Avec un service d'enseignement ou d'éducation à tiers temps, ils n'ont pas eu le temps de préparer correctement les oraux et leur master, d'autant que la formation promise s'est avérée quasi inexistante dans la majorité des académies, laissant les candidats assumer leur service, parfois supérieur au 1/3 temps, et se préparer seuls aux oraux. C'est d'autant plus inacceptable dans le contexte de grave crise

de recrutement actuel. On voit le résultat : les jurys ont estimé que nombre de candidats n'avaient pas le niveau requis pour être admis. Ces derniers se sentent trompés, l'administration ayant laissé entendre, de façon irresponsable et inacceptable qu'une majorité d'entre eux seraient admis.

UNE RENTÉE TRÈS DIFFICILE

Ces recrutements devaient couvrir les besoins à la rentrée 2014. Quand on connaît la pénurie actuelle d'enseignants et CPE et la hausse du nombre d'élèves dans le second degré, l'inquiétude est grande quant à la réussite de la rentrée 2014.

Le SNES-FSU demande le transfert des postes non pourvus sur les autres concours 2014 pour lesquels des listes complémentaires doivent être ouvertes le prérecrutement des admissibles non admis qui seraient rémunérés pour préparer le concours 2015 sans contrepartie de charge d'enseignement ou d'éducation.

■ C. L.



Un 1^{er} mai contre l'austérité

À Paris, la CGT, FO, FSU et Solidaires ont défilé ensemble le 1^{er} mai contre la politique du gouvernement Valls. Des milliers de personnes ont répondu à l'appel.

Dans toute la France 210 000 ont au total protesté dans les rues des grandes villes. Ainsi à Marseille, les manifestants – 20 000 selon les organisateurs – ont rejoint le Vieux-Port par une matinée ensoleillée, avant de remonter la Canebière jusqu'aux Réformés, derrière une banderole de tête proclamant « Licenciements,

bas salaires, précarité, austérité : les Bouches-du-Rhône en ont assez ». La dénonciation du pacte de responsabilité a aussi été au cœur des défilés qui ont rassemblé dans le grand ouest de 1 300 à 3 000 personnes à Rennes selon les sources, de 950 à 1 200 personnes à Rouen, et environ 450 à Saint-Nazaire. Pour le seul défilé parisien ils étaient 65 000 participants.



© Clément Harlin

Triste record

En France le nombre de chômeurs a atteint, en mars, le chiffre de 3 349 300 demandeurs d'emplois. Plutôt que de reculer, ce nombre augmente donc de mois en mois pour atteindre un niveau record.

Malgré l'optimisme de façade et le recours gouvernemental à la méthode Coué, la situation va donc en se dégradant puisque c'est 10,4 % de la population active qui est touchée contre 10,3 % l'an dernier. Selon les prévisions de la Commission de Bruxelles, la faiblesse de la croissance envisagée en 2015 (+ 1,5 %) incite à prédire une détérioration continue sur le terrain de l'emploi.

© Claude Szmuliewicz

« L'éducation ne consiste pas à gaver, mais à donner faim » MICHEL TARDY

PRIORITÉ AUX BACS PRO EN BTS INACCEPTABLE POUR LE SNES-FSU

Un projet de décret modifiant les conditions d'entrée et de formation en Sections de techniciens supérieurs (STS) pour l'obtention d'un Brevet de technicien supérieur (BTS) sera présenté au Conseil supérieur de l'éducation du 16 mai.

Ce texte, conséquence de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche promulguée le 22 juillet 2013 et que la FSU a combattue, propose deux évolutions importantes. Pour l'accès en STS, les titulaires de baccalauréat professionnel seraient le vivier privilégié, devant les bacheliers technologiques et généraux. Les « bac pro » ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » ont déjà de droit une possibilité d'inscription en STS, désormais ils seraient même prioritaires quel que soit leur niveau de réussite au bac. D'ores et déjà, les recteurs ont la possibilité d'imposer des quotas de bac pro dans les sections de BTS.

DES RISQUES D'AUGMENTER L'ÉCHEC

Certes, pour les bacheliers professionnels, les formations au BTS sont celles où ils ont le moins de risque d'échec, mais celui-ci demeure élevé. Les afficher comme public prioritaire sans se donner les moyens de leur réussite risque d'augmenter encore l'échec. De plus, et en dépit des réformes des séries technologiques, ce sont encore les bacheliers technologiques qui sont à même de réussir avec le plus d'efficacité dans les formations en STS. Les inciter ainsi à poursuivre leurs études à l'Université risque également de les mettre en grande difficulté. Au final, ce serait l'existence même du BTS qui serait en cause. Le SNES-FSU propose que pour l'accès en STS, les bacheliers technologiques et professionnels soient mis à égalité avec le même niveau de



Thierry Nectoux

priorité. Il semble que le ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ne soit pas prêt à accepter cet amendement. La seconde modification ouvre aux établissements supérieurs étrangers la possibilité de passer des conventions avec les lycées préparant au BTS afin de rendre effective la reconnaissance du BTS dans leurs parcours de formations LMD.

Dans le cas où le ministère ne modifierait pas son texte sur la priorité donnée aux bacheliers professionnels pour l'accès en STS, le SNES et la FSU exprimeraient un vote en contre au conseil supérieur de l'éducation.

■ Thierry Reygades

BACCALAURÉAT COMPÉTENCES EXPÉRIMENTALES : QUELQUES PRÉCISIONS

Suite à sa réaction à la catastrophique note de service 2014-044 parue au BO du 27 mars, le SNES-FSU a été reçu au ministère le 30 avril. Des précisions ont été apportées, bienvenues, mais insuffisantes.

La note de service cadrant cette année l'évaluation des compétences expérimentales en sciences physiques et chimiques et en SVT, publiée sans aucune concertation, impose des modalités d'organisation drastiques, dont la mise en œuvre compromettrait la bonne organisation pédagogique des épreuves (voir L'US n° 740).

Suite à nos interventions, le ministère a prétendu avoir fait parvenir des précisions aux directions académiques des examens (DEC). Peut être considérée comme salle sécurisée toute salle dont la porte est fermée (sic !), par exemple le laboratoire.

NOTE INAPPLICABLE

En ce qui concerne les sujets, deux CD sont arrivés dans les lycées.

Les coordonnateurs se voient confier le CD 1, comprenant un dossier « matériel » et l'inté-

gralité des sujets élèves. Les collègues travaillent donc dès le départ avec ces sujets élèves et non avec le seul dossier « matériel », entaché d'erreurs au moins en SVT.

Le CD 2 contient les corrigés. Le SNES-FSU a demandé qu'il soit confié au coordonnateur en même temps que le CD 1, et en tout cas plus d'une semaine avant la date prévue pour l'épreuve. Un sujet se comprend avec sa grille d'évaluation, qu'il faut au besoin retoucher pour les élèves en situation de handicap. Par ailleurs, le travail de reprographie est important, il faut se laisser une marge de manœuvre. L'expérience des années passées montre enfin qu'il reste toujours des coquilles dans ces consignes. Il est nécessaire de garder une marge de manœuvre pour le dialogue avec les IPR.

Le SNES-FSU a demandé communication écrite

SUJET DNB D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE DE PONDICHÉRY LE CHANGEMENT, C'EST URGENT

Comme tous les ans, le premier sujet du DNB concerne Pondichéry. Le contenu des sujets a suscité de violentes réactions parmi les enseignants.

Le sujet de DNB de Pondichéry inquiète les professeurs enseignant en classe de Troisième. En effet, le format inchangé (fait de cases lignées prédélimitées ne laissant guère le champ libre à la rédaction), et le questionnement éparpillé et sans cohérence sur l'ensemble des programmes du collège nécessitant une mémorisation pantagruélique de faits et dates, sont maintenus malgré le tollé provoqué par l'expérience de l'an passé.

En histoire, le plan d'Auschwitz-Birkenau, support de l'étude de document, est obsolète au regard des avancées de la recherche. Le questionnement conduit les élèves à faire des amalgames entre génocide des juifs et génocide des tziganes, entre logique concentrationnaire et logique d'extermination.

À imposer dans les programmes un zapping sur des notions aussi controversées que la guerre d'anéantissement on risque d'aboutir à un relativisme mettant sur le même plan toutes les violences de masse, risque que confirme ce sujet d'examen.

En géographie, le questionnement oriente les réponses des candidats vers des couplets cocardiers sur la grandeur de la France (« citez un exemple qui montre que la France est une puissance au rayonnement politique et culturel mondiale ») ou des descriptions angéliques des politiques de l'Union européenne.

ESPRIT CRITIQUE ES-TU LÀ ?

Enfin, l'épreuve d'éducation civique invite à une adhésion à un discours politique, qui vise à jus-



tifier l'intervention de l'armée française : « comment l'armée intervient-elle pour protéger les populations françaises au Mali et en France ? ». Aucune autre question ne sollicite la moindre distance critique. Quel est donc le type de citoyenneté visé par un tel questionnement sur document ? A-t-on abandonné toute ambition de posture critique au prétexte que cela serait trop difficile pour les élèves ?

Même si l'on peut espérer que ces sujets ne préfigurent pas les épreuves nationales, ils rappellent à quel point le format de cette épreuve est inepte et pénalise les candidats, tandis que les enseignants d'histoire géographie se demandent quel est le sens de leur travail.

■ Véronique Servat et Alice Cardoso, contenus.secretariat@snes.edu

Publicité

Pourquoi est-il essentiel
que vos élèves soient
bien assurés ?

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège s'ils causent des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves. Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.



Tous nos engagements sur mae.fr



des consignes données aux DEC, afin que les collègues puissent s'y référer en cas de doute dans les établissements, les contradictions entre les documents prêtant à confusion. Il continue d'appeler à ne pas appliquer l'inapplicable note de service et soutiendra les collègues qui se trouveraient en difficulté.

■ Valérie Sipahimalani

Difficultés en lecture

La DEPP publie les chiffres issus de la Journée Défense et Citoyenneté 2013.

750 000

jeunes de 17 ans
évalués dans le cadre
de la JDC en 2013.

4,1%

proportion de lecteurs
pouvant être considérés en
situation d'illettrisme.

10%

rencontrent des difficultés en lecture.

Au niveau géographique, les difficultés scolaires sont concentrées sur les territoires touchés par des difficultés sociales : Nord et Île-de-France.

Fichage : la honte

L'office HLM Logirep, qui avait refusé un logement à un homme d'origine ivoirienne, est jugé pour discrimination raciale. Pire, la police a découvert que les données personnelles (dans lesquelles figurent « nationalité » et « origine ») des locataires potentiels étaient consignées dans un fichier à l'office HLM.

Recrutement : le SNUipp-FSU comptabilise 875 postes de professeurs des écoles non pourvus

Cela représente 10 % des postes ouverts au concours. Ainsi, à l'issue des épreuves d'admission, ce sont dans l'académie de Versailles 252 postes qui ne sont pas pourvus, 142 à Créteil, 64 à Lille, 47 à Toulouse, 45 à Amiens et 38 à Grenoble. À la rentrée, le risque est grand de voir des classes sans enseignants ou des académies recourir à des vacataires contractuels, sans formation, prévient le SNUipp-FSU. Pour le syndicat, le ministère doit s'interroger sur les conditions de recrutement, de formation et l'attractivité du métier d'enseignant des écoles. Déjà la session 2013 avait déjà été marquée par une perte de 343 postes, essentiellement dans les académies de la région parisienne. Selon les résultats de ce concours, seules « huit académies sur 30 font le plein ».

« L'inquiétude amène la vieillesse avant le temps » BEN SIRA

LOI SUR LE VIEILLISSEMENT

UNE LOI PROMISE
MAIS PAS PROGRAMMÉE

Après le remaniement ministériel, la loi sur le vieillissement a été reportée. Le gouvernement maintient son projet, mais sans en fixer les échéances.

Manuel Valls, dans une lettre aux parlementaires de la majorité, assure que le projet de loi sur l'adaptation de notre société au vieillissement « sera proposé prochainement ». Bonne nouvelle, certes, mais le calendrier annoncé jusqu'à la session extraordinaire de juillet ne mentionne pas ce texte qui devait être présenté le 9 avril au Conseil des ministres pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Ce retard n'est pas seulement lié au remaniement ministériel puisque c'est Marisol Touraine, toujours en place, qui a exposé le projet de loi devant le CESE le 12 février.

PEUT MIEUX FAIRE

S'ils ont salué l'existence du texte, le SNES et la FSU ont souligné à de nombreuses reprises

des insuffisances liées pour une large part au problème du financement. Car même modeste, le projet coûte et va à l'encontre des 50 milliards d'euros d'économie du pacte de stabilité. Même si le premier volet de la loi doit être financé par les 645 millions d'euros par mois de la contribution de 0,3 % sur les pensions des retraités imposables, la CASA, dénoncée par le SNES et la FSU, cette dernière est affectée « temporairement » depuis sa création en 2013 au financement du déficit du Fonds de solidarité vieillesse (FSV). Sa réaffectation à sa véritable finalité obligerait à trouver d'autres recettes.

DISCOURS CONTRADICTOIRE

Le silence n'est pas non plus acceptable face à la douloureuse question des EHPAD dont le reste à charge est insupportable pour les résidents et leurs familles. La prise en charge des personnes âgées en établissement ou pour assurer leur maintien à domicile ne peut attendre.

Manuel Valls affirme « préparer l'avenir » en défendant « une société qui ne laisse personne au bord du chemin et accompagne ses anciens ». Ce discours est à l'opposé de la logique du plan de stabilité. Présentée comme une loi de société, de programmation et d'orientation, cette loi verra-t-elle le jour ? Ou comme sous les précédents gouvernements, sera-t-elle, de tergiversation en tergiversation, enterrée ? Une loi qui réponde aux attentes est nécessaire.

■ Marylène Cahouet

Se mobiliser le 3 juin

Manuel Valls a annoncé des mesures sans précédent concernant le gel des prestations sociales et des pensions jusqu'au 1^{er} octobre 2015. Alors que le plan de stabilité attaque les services publics, alors que la situation de millions de retraités s'aggrave, ce ne sont pas les mesures en faveur des pensions inférieures à 1 200 euros qui vont améliorer sensiblement la situation.

Face à une telle situation, dans l'unité, les retraités se feront entendre le 3 juin, à Paris, pour l'augmentation du pouvoir d'achat pour tous, pour le refus du gel des pensions et leur revalorisation, pour la programmation d'une loi sur le vieillissement améliorée, pour l'amélioration des services publics.

ÉGALITÉ
LIGNE AZUR : ENFIN !

La nouvelle campagne de la Ligne Azur sur la lutte contre les discriminations, dont celles commises en raison de l'orientation ou de l'identité sexuelle, arrive maintenant dans les établissements.

Cette campagne, qui existe depuis plusieurs années, est destinée aux élèves en interrogation sur leur identité sexuelle ou leur identité de genre. Diffusée depuis trois ans en collège, elle est composée de deux affiches et de cinquante cartes mémos. Nouveauté bienvenue cette année, un *vade-mecum* à destination de tous les personnels a été joint, recensant notamment les ressources disponibles pour mieux s'approprier et approfondir le travail nécessaire sur cette question. Cette campagne a vocation à être affichée dans les lieux de passage et de vie des élèves, et pas uniquement à l'infirmerie.

LUTTE NÉCESSAIRE

Elle souffre cependant de deux défauts. D'une part, elle arrive trop tardivement dans les établissements. Le ministère s'était pourtant engagé, à la suite de la publication du rapport Teychené et sur l'insistance des organisations syndicales, à diffuser cette campagne beaucoup plus tôt dans

l'année scolaire. Entre-temps, les différentes mobilisations autour de la supposée « théorie du genre » à l'école ont fait reculer le ministère. Ce sont donc encore une fois les élèves de tous les établissements qui subissent les conséquences des agissements d'une poignée de réactionnaires. D'autre part, pour la première fois, elle ne renvoie pas directement au site de la Ligne Azur, mais à une page de contact dédiée. Le ministère a refusé que son site abrite un lien direct vers le site de la Ligne Azur, celle-ci ayant été mise en cause par les mêmes réactionnaires. Le ministère n'a donc pas voulu prendre de risques... mais on cherche toujours en vain quels sont ces risques.

Il est donc bien dommage que le gouvernement n'ait pas eu le courage politique d'assumer pleinement la lutte nécessaire contre ces discriminations. Les préconisations du rapport de M. Teychené doivent être mises en action sans attendre par Benoît Hamon.

■ Olivier Lelarge



PROJET DE LOI SUR LA DÉCENTRALISATION
REFORME TERRITORIALE : C'EST DÉSORMAIS TRÈS CLAIR

Ce projet confirme les déclarations de F. Hollande en janvier et de M. Valls dans sa déclaration de politique générale en remodelant considérablement l'organisation territoriale de la République. Il prévoit donc les moyens pour y aboutir, quitte à bousculer quelques principes démocratiques.

Si les conseils généraux ne sont pas explicitement supprimés, les compétences des départements sont déjà réduites au bénéfice de Régions plus étendues et des métropoles. Les communes sont de même fortement incitées à transférer davantage de compétences aux communautés d'agglomération ou de communes. Cela anticipe sur une organisation future basée sur les Régions et sur des intercommunalités plus grandes. L'argument de la proximité, rabâché en boucle jusque-là, pour décentraliser davantage, est oublié. La suppression de la clause générale de compétence pour les Régions et les départements clarifie le rôle de chaque échelon, en particulier aux yeux des usagers, réduit les « doublons », limite l'aggravation des inégalités territoriales et réalise quelques économies dans les dépenses de fonctionnement. Il n'en reste pas moins que la démarche va dans le sens contraire qu'imposerait l'intérêt général : définir dans un premier temps les missions et les politiques publiques nécessaires, puis leur niveau d'exécution.

DÉMOCRATIE MALMENÉE

Le projet doit être examiné en urgence au Parlement pour être

adopté cet été. Cette procédure, certes constitutionnelle, malmène les droits du Parlement. Elle empêche le débat de se mener dans la population sur un sujet d'importance qui nécessite du temps. Auparavant, lors de fusions de collectivités, les citoyens devaient être consultés, or le projet supprime cette obligation. Si les Régions peuvent prévoir des fusions entre elles, le gouvernement se réserve de soumettre, par la loi, des regroupements différents (y compris des réorganisations de départements). Enfin, les préfets auront davantage de pouvoir sur la carte des intercommunalités, ainsi que sur le nombre de syndicats de communes. Le gouvernement se donne ainsi les moyens de sa politique sans s'encombrer de l'avis des citoyens.

LES IMPACTS POUR LE SECOND DEGRÉ

La création de « maisons de service au public » (au lieu de « maisons des services publics ») peut permettre de contourner ce que le SNES-FSU avait obtenu de la loi sur la formation professionnelle qui reconnaissait l'orientation scolaire comme une mission de l'Éducation nationale. Le changement du nombre de Régions et les

possibilités de départements séparés de leur Région d'origine risquent de modifier les contours des académies, voire de diminuer leur nombre.

Des Régions plus grandes et plus fortes peuvent tenter d'influer davantage sur les lycées et sur la carte des formations. Les personnels, les organisations syndicales devront peser plus fort pour se faire entendre. Que deviendront les collèges avec la fin des conseils généraux ?

Cette réorganisation territoriale est liée à la volonté de diminuer les dépenses publiques, d'insérer les Régions dans la concurrence en augmentant la compétitivité des entreprises. Si tant est qu'il y ait nécessité de revoir l'organisation territoriale de la République, ce sont d'autres objectifs qui doivent être mis en avant : accès aux services publics, réduction des inégalités territoriales, aménagement équilibré du territoire.

Cette question n'est pas l'affaire des seuls élus, toute la société est concernée. Le SNES agira avec la FSU pour que des décisions aussi lourdes ne soient pas prises rapidement en catimini.

■ Michel Galin

Élections au SNES : Votons !



Du 5 au 28 mai tous les adhérents du SNES-FSU sont appelés à voter pour élire directement les nouvelles Commissions Administratives – CA – nationale et académiques, ainsi que les bureaux départementaux, et choisir l'orientation qu'ils souhaitent donner à leur

syndicat. Organisées dans et par chaque S1 (section SNES au niveau de l'établissement), ces élections internes constituent un moment essentiel dans la vie démocratique du SNES-FSU.

40 %

les emplois non titulaires
représentent 40 %
des emplois dans
l'enseignement supérieur.

Toulouse : les contractuels en lutte

Le 16 avril, le SNES-FSU et la CGT-Éduc'action ont rassemblé des enseignants non titulaires devant le rectorat. Il s'agissait de faire entendre à la rectrice les revendications que ses services persistent à ignorer : création d'une CCP de rentrée avec des critères d'affectation clairs, pour en finir avec les nominations aberrantes (éloignement, poste sur trois ou quatre établissements) ; une évolution des salaires pour les enseignants en CDD pour en finir avec au moins huit années de contrats sans augmentation ; l'accès direct en année de stage pour les contractuels les plus expérimentés ; l'élargissement des conditions d'attribution des congés d'été ; des formations au concours réservé avec dossier RAEP et la fin des retards de paiements : certains doivent attendre plus de quatre mois pour percevoir leur premier mois de salaire !

PETITES ANNONCES

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs
• 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

SNES-PETITES ANNONCES : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 Tél. 01 40 63 27 10

Publicité



LOCATIONS

(66) Banyuls, 100 m plage, F3 cft, 4 pers. ttes saisons. Tél. 06 86 97 77 73

La Rochelle, loue gde mais. 6 pers, jardin clos, piscine du 27/7 au 15/8. Tél. 06 70 04 55 47

Sitges (Barcelone), coll. loue F4. Tél. 01 69 30 86 74 - 06 78 74 94 69

La Française (82), maison conf. espace, calme 4/5p. Tél. 05 63 02 21 06

Paris, Montmartre, loue toutes périodes, 2 pièces 320€/sem. Tél. 06 74 57 11 58 marielegal55@yahoo.fr

Vaux s/Mer-Royan, villa 8 pers. 400-750€/sem. Tél. 06 06 49 23 15 - jym.duteuil@hotmail.fr

St Raph, loue CV, gd F3, 6 pers, calme, rez-jard, park sec. tout à pied, mer, com. 700/750€/sem. été. Tél. 04 77 37 25 64 - gmc.labouret@gmail.com

Chandon, 3 km Meribel, loue ttes périodes, mais. gd confort 10-12 pers. Tél. 06 08 05 53 78

(35) Dinard, site unique, loue 3 pces sur mer, accès direct plage, park., piscine, central, calme; avril/mai/juin: 400€/sem.; 700€/quinz. - 1^{er}-19 juillet: 1400€/quinz. Tél. 01 43 50 14 29

Montpellier, villa quartier calme, jardin ombragé, F4, 5 couchages, 10 km plages, 10mn C.V./tram - Août 4 sem.: 1200€ - 1^{er}-14/8: 600€; 14-28/8: 800€. Tél. 06 28 02 23 37

Italie, Lac Majeur, île des pêcheurs, Stresa, loue app. imm. hist. bord du lac, 50m², 1^{er} étage, totalement équipé, max. 3 pers. Wi-fi installée. Tél. 00 39 0323 50 12 42 Minocci.zacchera@alice.it

Paris, loc F4, vac scol à partir de 500€/s. Tél. 06 14 61 09 70

Champsaur, 15 km Gap, maison rénovée, jardin, 8 pers: 750€/s. Tél. 06 60 29 22 02

La Rochelle, loue jolie mais. jard. prox port, juill.-août. Tél. 05 46 67 49 04

Oléron, à louer pet. mais. 100m mer, prox. port, 4 pers., séj, coin cuis., s. d'eau, 2 pet. chamb., terr. 18m², juill.-août, sem., quinz. 420€-800€. tél. 05 46 47 22 83

Côte d'Azur, loc./sem appt 2 pces, accès privé mer, jardin, Internet et TV: 700€ fredoppenheim@hotmail.com

Venise, part. loue appts 2 à 6 pers. centre ville. Tél. 04 73 33 55 95

(83) La Londe, loue rdj mais. dans village cft, sdb, terras., mer, sem., quinz., park. Tél. 04 94 66 51 84

Cévennes, Cèze, loc mais. camp. 5 pers., 350€/s. Tél. 06 70 63 53 38

Bassin Arcachon, loue villa 6 pers. Juill./août: 680€/sem.; sept.: 450€. Tél. 06 84 06 78 73

Pays Basque, loue gîte 6 pers. juill.-août: 400€/sem. - sept.: 350€. Tél. 06 84 06 78 73

Copenhague, F3, balcon, 4 pers. du 5/07 au 26/07: 550€/sem. Tél. : + 454 2340 470 lacarrerej@yahoo.fr

Prox. Montpellier, col loue maison, vac. scol. 700€/sem. Tél. 06 50 04 96 83

(15) village possibilité camper ds pré 700m², ds caravane 4/5 places, charme années 60 - parfait état. Tél. 04 71 73 01 88 ou 06 79 62 08 59

Luberon, loue p. maison camp. 2-3 pers. - mai-sept: 380€/s. Tél. 06 82 14 97 09

Pyrénées Audoises (alt. 1100m) coll loue maison conf séj, 3 ch., jar, gar. 240€/sem. Tél. 06 01 76 14 54

À Paris, coll cherche à louer studio du 1/8 au 12/8 - Tél. 06 96 92 15 58

(24) Périgueux, loue maison T3 - 330€/sem.; 480€/qz. Tél. 06 78 48 32 73

Montpellier, location maison (tram Corum) 9 juin-9 août - Jardin - 3 chambres - Festivals - 400€/15j. - 700€/mois. Tél. 06 78 25 06 80

- Ile Oléron, maison 3 ch., 2 sdb, WC, jardin clos, tt cft, 13/7-16/8: 1000€/15j.

- Syracuse (Sicile), appart 2 ch., salon tt cft, 50m mer. Du 06 à 09: 500€/sem.

- Studio, 300€/sem. brunobassi@free.fr

Ardèche sud, coll. loue sa gde maison 8/10 pers., garrigue, gde piscine, calme, juil.-août. Tél. 04 75 39 03 86

Cirque Navacelles, loue maison 6 pers., avril-oct. Baignade, promenades. Tarif été: 500€/sem., 900€/quinz., 1500€/mois. www.locnavacelles.free.fr - Tél. 06 62 08 85 50

LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent:
• un circuit de 3 semaines dans l'Ouest américain durant l'été 2014. Pour de plus amples informations, contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

Iles Hyères, Corse, Sardaigne, voilier 12 m., coll skip, emb. équi. 300€/sem. Tél. 06 77 85 88 39, apr. 20 heures.

IMMOBILIER

Vend Longjumeau (91) appart F4, 68m², cave, box place P., résidence calme arborée, proche centre: 198 000€. Tél. 06 80 51 96 52

Vends prox. Pau (64160) mais. 140m², 5 pièces, terrasse sud, terrain arboré 3000m², en fond impasse calme, double garage, pisc. h. sol. Tél. 05 59 13 91 62

SNES Échange

• **TUNISIE (Djerba)** - Professeur certifié de théâtre dans un collège de Mellita, et comédien professionnel, cherche des professeurs animant des ateliers de théâtre pour correspondance scolaire par internet en vue d'échanges.

• **TUNISIE (Djerba)** - Professeur au collège/lycée de Djerba cherche à établir un jumelage avec un collège et/ou un lycée.

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez demander les coordonnées par mail à echanges@sn.es.edu. Indiquez votre numéro d'adhérent ou le mois d'adhésion.

Publicité

**PROTECTION + ACCOMPAGNEMENT
= OFFRE MÉTIERS ÉDUCATION***

La bonne opération pour + de sérénité

www.autonome-solidarite.fr www.maif.fr/offreeducation

* L'Offre Métiers de l'Éducation, en partenariat avec la Maif.



L'Université Syndicaliste n° 741 du 9 mai 2014, le mensuel du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00 - **Directeur de la publication**: Roland Hubert (roland.hubert@sn.es.edu) - **Rédacteur en chef**: Thierry Petraut. Régie publicitaire: Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr - **Publicité**: CASDEN (p. 2); MAE (p. 6); MAIF, ADEO (p. 8). **Compogravure**: C.A.G., Paris - **Imprimerie**: SIEP, Bois-Le-Roi (77) - **Abonnements**: 1) Personnels de l'Éducation nationale: France: 30 €; étranger et DOM-TOM: 44 €. 2) Autres: France 42 €; étranger et DOM-TOM: 56 € - N° CP 0118 S 06386 - ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution - Joint à ce numéro: 48 p. Textes adoptés au Congrès de Marseille.